DEMANDE D'OUVERTURE OU D'ALIMENTATION DU COMPTE ÉPARGNE TEMPS DU 1er MARS AU 31 DÉCEMBRE 2024 ANNÉE JOP – MESURES EXCEPTIONNELLES

JEUX OLYMPIQUES DE PARIS 2024

Utilisez l'outil <u>Remplir et signer</u> pour compléter le formulaire dans Abode Acrobat Reader.

MA SITUATION	
Nom	
Prénom	
Matricule	Date de la demande
Adresse	
Direction	Service
Nombre de jours épargnés sur le CET 2 au 29/02/2024	

JE SOUHAITE VERSER SUR MON COMPTE ÉPARGNE TEMPS (CET2)

Congés annuels	À déduire du suivi des congés annuels
(code ChronoTime : 233)	Au maximum 5 jours par année civile + 2 jours de fractionnement
JRTT (code ChronoTime : 234)	À déduire du suivi des JRTT
TOTAL des jours versés	

APRÈS VERSEMENT		
Nombre de jours sur mon CET 2	Si C	Au maximum 70 jours ou 10 jours supplémentaires ET 2 au 29/02/2024 supérieur à 60 jours (mesures exceptionnelles JOP)
SIGNATURE		
A	Visa/tampon du	
	de la responsable hiérarchique	
Le	•	
Α	Signature du∙de l'agent∙e	
Le	—	
Pour rappel :		

Ce document, dont un exemplaire est remis à l'agent·e, doit être conservé sans limite de temps dans le dossier administratif de celui-celle-ci.

Nombre de jours

épargnés sur mon CET 1

Depuis 2007 aucune alimentation du CET 1

n'est possible. Seule la consommation sous

forme de jours de congés des jours épargnés est autorisée.



Direction des Ressources Humaines

Modalités d'ouverture ou utilisation du CET dans le cadre des JOP – mesures exceptionnelles

NOTICE

Modalités d'ouverture ou d'alimentation de jours sur le CET 2 pour **2024** :

- Tout es agent es public ques ayant un an de service public peuvent demander l'ouverture d'un CET.
- Les agent es stagiaires ne peuvent ni ouvrir ni alimenter de CET durant la durée de leur stage.
- Conformément à l'arrêté du 9 janvier 2024 relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale, le plafond global de jours pouvant être maintenus sur le CET2 au terme de l'année 2024 est fixé à titre dérogatoire dans le cadre des JOP à 70 jours ou, pour l'agent-e dont le nombre de jours épargnés au terme de l'année 2023 excède 60 jours, au nombre de jours épargnés augmenté de 10 jours.
- La période de cette dérogation pour l'alimentation du CET2 est fixée du le mars au 31 décembre 2024. Aussi, le solde de référence du CET2 sera celui au 29 février 2024.
- L'agent e ayant obligation de consommer un minimum de 20 CA durant l'année civile ne pourra épargner qu'un maximum de 5 CA + 2 jours de fractionnement par an. Tous les JRTT peuvent être épargnés sous réserve du plafond énoncé ci-dessus.

CAS PRATIQUES

Exemple n°1: Un⋅e agent⋅e disposant d'un solde de 58 jours (soit ≤ 60 jours) au 29 février 2024 pourra épargner exceptionnellement jusqu' à 70 jours.

Exemple n°2: Un·e agent·e disposant d'un solde de 65 jours sur son CET2 (soit > 60 jours) au 29 février 2024 pourra épargner jusqu'à 10 supplémentaires sur son CET2 soit jusqu'à 75 jours.

Modalités d'utilisation du CET :

- Les jours issus du CET peuvent être utilisés dès le premier jour épargné et posés tout au long de l'année (pas de nombre de jours minimal épargné pour consommer des jours CET, contrairement à la règle fixée pour la monétisation).
- Le maximum des 31 jours consécutifs d'absence, applicable aux congés annuels, n'est pas opposable quand on puise dans son CET.
- Pas de date limite pour utiliser son CET.
- Les congés issus du CET peuvent être accolés à d'autres congés (CA, JRTT...).
- À l'issue d'un congé de maternité, d'adoption, de paternité, d'un congé de solidarité familiale ou d'un congé de proche aidant, l'agent·e bénéficie de plein droit des congés épargnés sur son CET.
- Les agent·es stagiaires ne peuvent pas consommer de congé CET durant toute la durée de leur stage.

Direction des ressources humaines Mission des temps

DEMANDE DE CONGÉ DU COMPTE ÉPARGNE TEMPS

Utilisez l'outil <u>Remplir et signer</u> pour compléter le formulaire dans Abode Acrobat Reader.

MASHOAHON				
Nom				
Prénom				
Matricule				
Adresse				
Direction	Service			
Nombre de jours épargnés sur le CET 1 ¹	Nombre de jours épargnés sur le CET 2²			
	vec les jours épargnés jusqu'en 2006 vec les jours épargnés à partir de 2007			
MA DEMANDE				
Je soussigné∙e,	"souhaite prendre un congé CET du u/ soit jours d'absence			
Comprenant : Jours de CET1 (Code ChronoTime : 1CET) Jours de CET2 (Code ChronoTime : 2CET)				
SIGNATURE				
A	Signature du·de l'agent·e			
ALe	Cachet du service			

LE CONGÉ EST		
Accordé Réfusé Pour le motif		
suivant		
A	Visa	
	 du·de la responsable	
	hiérarchique	
Le		

Ce document, dont un exemplaire est remis à l'agent·e, doit être conservé sans limite de temps dans le dossier administratif de celui·celle-ci.